

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 juillet 2025

Culture et Santé : Rachida DATI, ministre de la Culture, Yannick NEUDER, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux Soins, et Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, signent une nouvelle convention interministérielle.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), affirme que *« l'art peut être bénéfique pour la santé, tant physique que mentale et que la culture soutient la bientraitance »*. Le ministère de la Culture partage ces convictions et pilote, avec le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, une ambitieuse politique culture, santé et handicap qui se traduit par un soutien important aux projets artistiques et culturels en direction des personnes prises en charge en établissements de soin, des personnes accueillies dans les établissements médico-sociaux et des personnes en situation de handicap accueillies ou non dans des établissements.

Cette politique s'adresse également aux aidants, proches, familles et aux professionnels du secteur sanitaire et du médico-social. En-dehors de l'art-thérapie, elle affirme les droits culturels des patients ou des personnes vulnérables. Elle permet la rencontre entre deux secteurs d'intervention publique, entre deux domaines professionnels qui s'enrichissent mutuellement, au croisement de la démocratie culturelle et de la démocratie sanitaire.

Depuis 1999, année de signature d'un premier texte interministériel, les conventions nationales culture et santé encouragent et à promeuvent les projets culturels et artistiques dans les organisations de santé. L'art et la culture participent au réenchantement des structures sanitaires et médico-sociales. Grâce aux dynamiques mises en place dans toutes les régions par les DRAC (directions régionales des affaires culturelles) et les ARS (agences régionales de santé), ce sont plus de mille actions artistiques et culturelles qui sont soutenues chaque année.

La nouvelle convention culture et santé cible notamment les enjeux de prévention et de formation, de lien avec les collectivités territoriales et de structuration pérenne. Elle veut favoriser une véritable politique culturelle dans les établissements de santé et médico-sociaux, à travers des commandes et des résidences, mais aussi en stimulant l'expression et la pratique artistique de patients qui ne se réduisent pas à leur vulnérabilité. Elle insiste sur les enjeux de santé mentale, grande cause nationale 2025, et renforce son volet handicap, en cohérence avec les engagements pris lors du conseil interministériel du handicap tenu en mars dernier, et avec la commission nationale « culture-handicap » que Rachida DATI et Charlotte PARMENTIER LECOCQ réuniront le lendemain, mardi 22 juillet, avec des associations représentatives.

Rachida DATI, ministre de la Culture, déclare : « Je suis fière de signer cette nouvelle convention nationale : plus qu'aucun autre pays, la France reconnaît aujourd'hui pleinement les droits culturels des personnes malades, hospitalisées, accueillies en établissement médico-sociaux, et

de l'ensemble des personnes âgées ou en situation de handicap, pour qui l'accès aux arts et à la culture sont primordiaux ».

Yannick NEUDER, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux Soins, déclare : *« Faire entrer la culture à l'hôpital et dans tous les lieux où vivent nos concitoyens malades ou vulnérables est essentiel. Cela peut pleinement s'intégrer aux parcours de soins. Certes, l'art et la culture ne prétendent pas guérir. Mais ils peuvent apaiser la douleur, rompre l'isolement, redonner un lien avec la société et maintenir l'espoir. La culture et l'art sont aussi de puissants modes d'expression, qui permettent au patient de porter un autre regard sur lui-même et sur le monde qui l'entoure. En cette grande année de santé mentale je suis fier et heureux que nous puissions réaffirmer et approfondir notre politique interministérielle en ce sens. »*

Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, déclare : *« Garantir l'accès à la culture pour toutes et tous, c'est reconnaître pleinement la place des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie dans notre société. Cette convention incarne une volonté forte : celle de ne pas cantonner les publics vulnérables à leur fragilité, mais de leur permettre d'exprimer leur sensibilité, leur créativité, leur humanité. Elle s'inscrit dans notre ambition de bâtir une société réellement inclusive, où chacun peut participer, créer, partager. »*

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Contact presse

Ministère de la Santé

Tél : 01 87 05 97 89

Mél : sec.presse.sas@sante.gouv.fr

Contact presse

Ministère de l'Autonomie et du Handicap

Tél : 01 87 05 94 21

Mél : sec.presse.ah@social.gouv.fr